

PIECES A FOURNIR POUR UNE RE-INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Uniquement pour les élèves déjà scolarisés au lycée de Marie Curie en 2017/2018

Les fiches, à remplir avec soin, sont disponibles sur le site internet du lycée

1. SERVICE DE VIE SCOLAIRE :

- Fiche de renseignements et d'engagement complétée et signée
- Fiche d'évacuation cyclonique complétée et signée
- 4 photos d'identité (nom et prénom notés au dos)
- Copie d'un justificatif d'adresse, en cas de changement
- Copie intégrale du livret de famille des parents, en cas de changement
- Pour les élèves relevant récemment d'un service social (DPEFS, Foyer,...) : justificatif de placement
- Pour les formations comportant des stages (**étudiants, CAP, BAC PRO, DEAS**), fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile/individuelle accident ».

Pour les étudiants, en plus, à ramener dès la rentrée :

- Notification de bourse du CROUS

2. SERVICE DE GESTION :

2.1 . bourses du second degré:

- Fiche de renseignements bourses complétée et signée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal (noter au dos du RIB : nom, prénom et date de naissance de l'élève)
- La notification d'octroi de bourse du second degré de lycée 2018-2019 pour les nouveaux boursiers

Tournez SVP...

2.2 . demi-pension :

- Fiche de demande d'inscription à la demi-pension complétée et signée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal (noter au dos du RIB : nom, prénom et date de naissance de l'élève) pour les non-boursiers et post bac

2.3 . internat :

Les familles qui demandent le bénéfice de l'internat pour un élève devront fournir lors de l'inscription :

- Fiche de demande d'inscription à l'internat complétée et signée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal (noter au dos du RIB : nom, prénom et date de naissance de l'élève) pour les non-boursiers et post bac
- 1 photo d'identité (nom et prénom notés au dos)
- Un certificat médical d'aptitude à vivre en collectivité
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile/individuelle accident »

TRANSPORT SCOLAIRE : *s'inscrire auprès de la CIREST ou de la CINOR*

FONDS SOCIAL LYCEEN ET FONDS SOCIAL DES CANTINES : Les familles sont informées qu'une aide peut leur être accordée si elles rencontrent des difficultés financières liées à la scolarité de leur enfant.

RE-INSCRIPTION EN SALLE DE PERMANENCE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

**IL EST RAPPELE QUE LES FAMILLES DOIVENT AU PREALABLE
S'ACQUITTER DU PAIEMENT DES RELIQUATS DE FACTURES
DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT ET RESTITUER LES
MANUELS SCOLAIRES**

Aucune photocopie ne sera faite le jour de l'inscription